

CIM 10 : C53 - Tumeur maligne du col de l'utérus 2004 - 2007		Mortalité tous âges Femmes						
Zone	Nom de la zone géographique	Territoire classé juste avant	Territoire classé juste après	Nombre de décès observés cumulés	ICM (France=100)			
					IC inf	ICM	IC sup	Rang (2)
RÉGION	Nord-Pas-de-Calais	Haute-Normandie (ICM=134,0)	Nord-Pas-de-Calais (ICM=140,1)	243	123,0	140,1 ***	158,8	22 sur 22
DÉPARTEMENT	Nord	Paris (ICM=131,4)	Sarthe (ICM=133,9)	143	111,3	132,0 **	155,5	85 sur 96
	Pas-de-Calais	Eure (ICM=140,6)	Gard (ICM=156,4)	100	124,8	153,4 ***	186,6	93 sur 96
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉ URBAINE (1)	CA Maubeuge Val de la Sambre	CA d'Évry Centre Essonne (IDF) (ICM=136,9)	CA Plaine Commune (IDF) (ICM=141,2)	-	51,6	140,7 ns	306,3	143 sur 183
	CA d'Hénin Carvin	CA Nîmes Métropole (LRO) (ICM=159,5)	CA du Pays de Meaux (IDF) (ICM=165,9)	-	75,5	165,1 ns	313,4	155 sur 183
	CA de Cambrai	CA du Val d'Orge (IDF) (ICM=203,0)	CA de Lens - Liévin (NPC) (ICM=204,1)	-	74,9	204,0 ns	444,1	170 sur 183
	CA de Lens - Liévin	CA de Cambrai (NPC) (ICM=204,0)	CA de Moulins (AUV) (ICM=209,3)	23	129,4	204,1 **	306,3	171 sur 183
	CA de Saint Omer	CA de Moulins (AUV) (ICM=209,3)	CA du Val de Fensch (LOR) (ICM=219,8)	-	80,2	218,6 ns	475,8	173 sur 183
	CA de Valenciennes Métropole	CA de l'Albigeois (MPY) (ICM=141,7)	CA Sénart Val de Seine (IDF) (ICM=143,0)	12	73,6	142,4 ns	248,7	146 sur 183
	CA de l'Artois	CA de Mantes en Yvelines (CAMY) (IDF) (ICM=131,6)	CA Mulhouse Sud Alsace (ALS) (ICM=136,4)	13	72,4	136,0 ns	232,6	139 sur 183
	CA de la Porte du Hainaut	CA Melun Val de Seine (IDF) (ICM=167,4)	CA du Calaisis (NPC) (ICM=169,5)	11	83,6	167,5 ns	299,6	158 sur 183
	CA du Boulonnais	CA du Grand Besançon (FCM) (ICM=252,4)	CA du Pays de Fiers (BNO) (ICM=278,1)	15	154,4	275,8 **	454,9	181 sur 183
	CA du Calaisis	CA de la Porte du Hainaut (NPC) (ICM=167,5)	CU Le Mans Métropole (PLO) (ICM=175,8)	-	68,2	169,5 ns	349,3	159 sur 183
	CA du Douaisis	CA Angers Loire Métropole (PLO) (ICM=129,6)	CA de Mantes en Yvelines (CAMY) (IDF) (ICM=131,6)	-	59,9	131,0 ns	248,8	137 sur 183
	CU d'Arras	CA de Saint Etienne Métropole (RHA) (ICM= 48,1)	CU de Cherbourg (BNO) (ICM= 50,3)	-	5,9	49,0 ns	176,9	21 sur 183
	CU de Dunkerque Grand Littoral	CA Annécienne (RHA) (ICM= 81,2)	CA Bourges Plus (CTR) (ICM= 81,5)	-	32,7	81,2 ns	167,4	67 sur 183
	CU de Lille Métropole	CA Les Lacs de l'Essonne (IDF) (ICM=144,5)	CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette (PAC) (ICM=154,7)	64	112,0	145,4 **	185,7	150 sur 183
	PAYS (1)	7 Vallées	Coevrons (PLO) (ICM=222,6)	Avre et Iton (HNO et CTR) (ICM=224,2)	-	61,0	223,7 ns	572,9
Artois		Issoire Val d'Allier Sud (AUV) (ICM= 77,4)	Bessin Au Virois (BNO) (ICM= 79,4)	-	31,3	77,8 ns	160,2	160 sur 368
Boulonnais		Sources et Vallées (PIC) (ICM=220,2)	Pévèlois (NPC) (ICM=222,4)	16	126,8	221,8 **	360,2	347 sur 368
Calaisis		Trois Vallées (80) (PIC) (ICM=151,1)	Epinal : Coeur des Vosges (LOR) (ICM=152,8)	-	73,0	152,3 ns	280,1	297 sur 368
Cambresis		Risle Estuaire (HNO) (ICM=125,8)	Forêt d'Orléans-Val de Loire (CTR) (ICM=126,9)	-	58,0	126,8 ns	240,7	257 sur 368
Coeur de Flandre		Châteaux (CTR) (ICM= 95,0)	Occitane et Monts d'Ambazac (LIM) (ICM= 96,1)	-	31,2	95,9 ns	223,9	204 sur 368
La Lys Romane		Agenais (AQU) (ICM= 40,0)	Landes Nature Cote d'Argent (AQU) (ICM= 42,3)	-	1,1	42,3 ns	235,8	84 sur 368
Maritime et Rural du Montreuillois		Gard Rhodanien (LRO) (ICM=138,1)	Mans (PLO) (ICM=139,0)	-	44,9	138,2 ns	322,4	278 sur 368
Moulins de Flandre		Bièvre-Valloire (RHA) (ICM= 0,0)	Armagnac (MPY) (ICM= 0,0)	0	-	0,0 ns	133,6	8 sur 368
Pévèlois		Boulonnais (NPC) (ICM=221,8)	Coevrons (PLO) (ICM=222,6)	-	96,0	222,4 ns	438,3	348 sur 368
Saint-Omer		Sancerre-Sologne (CTR) (ICM=177,4)	Vallée du Loir (PLO) (ICM=181,2)	-	82,6	180,7 ns	343,0	326 sur 368
Sambre-Avesnois		Vidourle Camargue (LRO) (ICM=105,0)	Rémois (CHA) (ICM=106,0)	11	52,6	105,5 ns	188,7	226 sur 368
Ternois		Périgord Noir (AQU) (ICM=108,2)	Horloger (FCM) (ICM=109,8)	-	13,3	109,5 ns	395,4	233 sur 368

Source : INSEE - Recensement de la population (date de référence 1/01/2006), INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès-CépiDc. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

" *** " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif (p<0,001) par rapport à la mortalité nationale (France

" ** " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif (0,001<p<0,01) par rapport à la mortalité nationale (France

" * " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif (0,01<p<0,05) par rapport à la mortalité nationale (France

" ns " : ICM non significatif

" - " : Donnée non renseignée ou effectif inférieur ou égal à 10

(1) : Découpages territoriaux de 2009

(2) : De l'ICM le plus faible à l'ICM le plus élevé

Alsace (ALS), Aquitaine (AQU), Auvergne (AUV), Basse-Normandie (BNO), Bourgogne (BOU), Bretagne (BRE), Centre (CTR), Champagne-Ardenne (CHA), Corse (COR), Franche-Comté (FCM), Haute-Normandie (HNO), Île-de-France (IDF), Languedoc-Roussillon (LRO), Limousin (LIM), Lorraine (LOR), Midi-Pyrénées (MPY), Nord-Pas-de-Calais (NPC), Pays de la Loire (PLO), Picardie (PIC), Poitou-Charentes (PCH), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PAC), Rhône-Alpes (RHA).

INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Les phénomènes de mortalité sont fortement variables selon les différents territoires et les populations qui y vivent. Dans les tableaux statistiques, ces inégalités sont présentées au moyen d'Indices Comparatifs de Mortalité (ICM). La fréquence des décès varie selon l'âge. Il convient d'en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer la mortalité de deux populations. C'est pourquoi l'ICM permet de faire abstraction des inégales structures par âge : les différences observées peuvent donc être comparées ; ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait de simples taux bruts de mortalité (nombre de décès / population). Nous utilisons dans les données présentées la méthode de standardisation indirecte. Cette méthode présente l'avantage de quantifier d'une manière plus précise les écarts en termes de mortalité que l'on peut observer entre deux populations. La mortalité relative à une même cause de décès, d'une population définie par une zone géographique infra-régionale (arrondissement, pays...) est ainsi implicitement comparée à la mortalité de la population française métropolitaine en éliminant l'effet de la structure par âge. Par ailleurs, le calcul des ICM a été réalisé à partir du nombre total des décès cumulés sur les 4 dernières années disponibles afin d'accroître leur niveau de significativité statistique. Le calcul des taux de mortalité par âge est égal au nombre de décès annuels moyens de la période d'observation (par exemple 2004-2007) rapportés à la population moyenne centrée sur cette même période (population au 1/01/2006). La population moyenne prise en compte est celle du nouveau recensement dont les premiers résultats de l'année 2006 seront mis à jour chaque année par l'INSEE.

COMMENT LIRE L'INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Concrètement, un ICM de valeur 130 décrit une mortalité supérieure de 30 % à celle de la France métropolitaine tandis qu'un ICM de valeur 80 indique une mortalité inférieure de 20 % à celle de la France métropolitaine. Dans les tableaux, les ICM sont signalés par un ou plusieurs astérisques précisant leur niveau de significativité et par le symbole " ns " pour non significatif lorsqu'ils ne le sont pas.

INTERVALLES DE CONFIANCE DES ICM

L'intervalle de confiance est un intervalle qui est supposé contenir, avec un certain degré de confiance, la valeur de l'ICM. Il est utile d'en tenir compte lorsque l'on compare la valeur des ICM de différents territoires. Dans nos tableaux, l'intervalle de confiance a été fixé à 95 % (ou au seuil de risque de 5 %), signifiant ainsi que cet intervalle a 95 % de chance de contenir la valeur de l'ICM que l'on cherche à estimer. La valeur de la borne inférieure de l'intervalle de confiance est indiquée dans la colonne notée "IC inf" et celle de la borne supérieure dans la colonne notée "IC sup".

CLASSEMENT DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DU NORD - PAS-DE-CALAIS

Depuis 2009, l'ORS Nord - Pas-de-Calais est en mesure de situer les territoires du Nord - Pas-de-Calais par rapport à la valeur des ICM observés dans l'ensemble des territoires de la France métropolitaine. La colonne intitulée "Territoire classé juste avant" indique le territoire dont la valeur de l'ICM est immédiatement inférieure à celle du territoire analysé. La colonne intitulée "Territoire classé juste après" précise au contraire le territoire ayant la valeur de l'ICM immédiatement supérieure. L'internaute trouvera aussi l'abréviation de la région d'appartenance des territoires infra-régionaux. Plusieurs abréviations signifient que le territoire appartient à plusieurs régions et les abréviations situées en premier correspondent aux régions dont le territoire a le plus de communes. Enfin, la colonne "rang" permet de classer le territoire étudié par rapport à l'ensemble des territoires de France métropolitaine. Le classement des territoires va de l'ICM le moins élevé à l'ICM le plus élevé.